

ASSERMENTATION DES ÉLUS ÉLECTION 2025

Municipalité de Grandes-Piles élection du 2 novembre 2025 au poste de Maire :

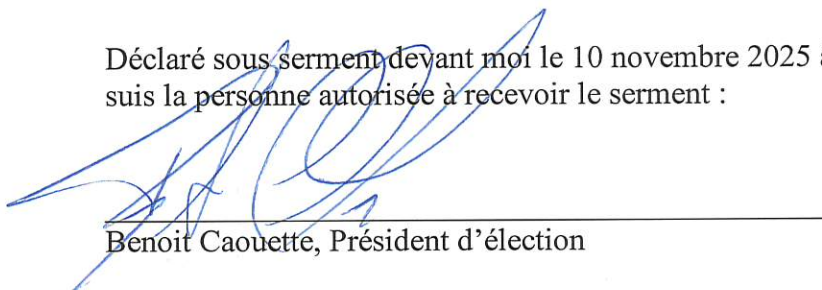
Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Mairesse avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Grandes-Piles.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Mme Caroline Clément personne élue au poste de maire.


Caroline Clément

Déclaré sous serment devant moi le 10 novembre 2025 à Grandes-Piles, donc je suis la personne autorisée à recevoir le serment :


Benoit Caouette, Président d'élection

Municipalité de Grandes-Piles élection du 2 novembre 2025 au poste de Maire :

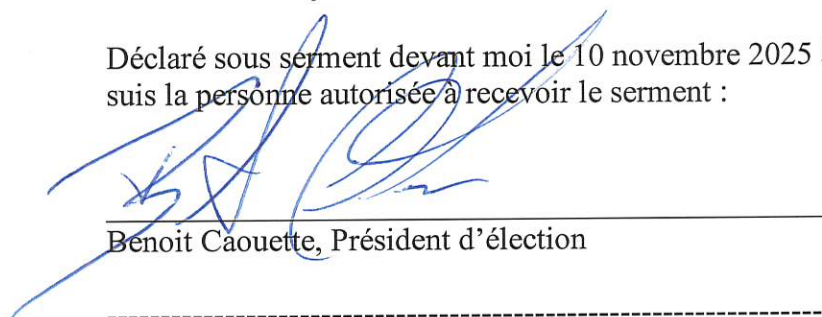
Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller poste 1 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Grandes-Piles.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

M. Jean-Claude Coydon personne élue au poste de conseiller poste : 1.

Jean-Claude Coydon

Déclaré sous serment devant moi le 10 novembre 2025 à Grandes-Piles, donc je suis la personne autorisée à recevoir le serment :

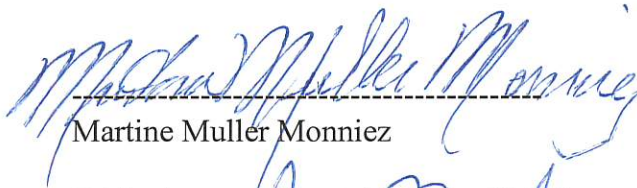

Benoit Caouette, Président d'élection

Municipalité de Grandes-Piles élection du 2 novembre 2025 au poste de conseillère 2.

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère poste 2 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Grandes-Piles.

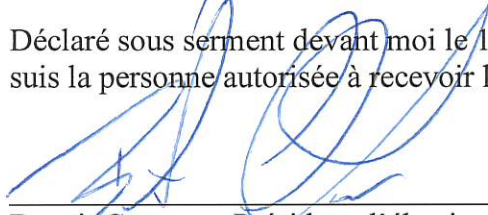
Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Mme Martine Muller Monniez personne élue au poste de conseillère poste : 2.



Martine Muller Monniez

Déclaré sous serment devant moi le 10 novembre 2025 à Grandes-Piles, donc je suis la personne autorisée à recevoir le serment :



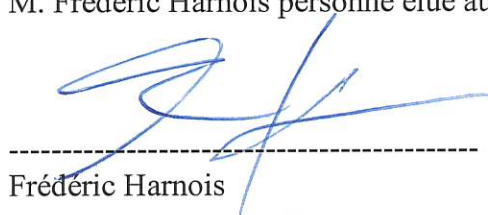
Benoit Caouette, Président d'élection

Municipalité de Grandes-Piles élection du 2 novembre 2025 au poste de Maire :

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller poste 3 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Grandes-Piles.

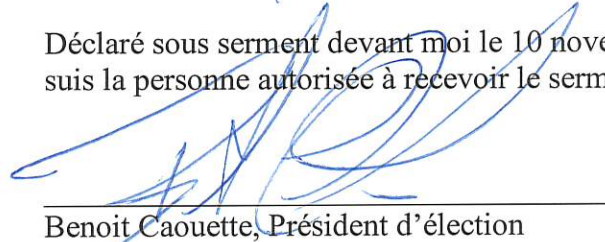
Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

M. Frédéric Harnois personne élue au poste de conseiller poste : 3.



Frédéric Harnois

Déclaré sous serment devant moi le 10 novembre 2025 à Grandes-Piles, donc je suis la personne autorisée à recevoir le serment :



Benoit Caouette, Président d'élection

Municipalité de Grandes-Piles élection du 2 novembre 2025 au poste de Maire :

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller poste 4 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Grandes-Piles.

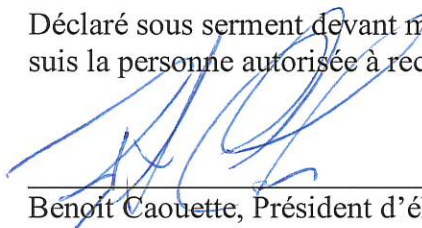
Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

M. Michael Dunn personne élue au poste de conseiller poste : 4.



Michael Dunn

Déclaré sous serment devant moi le 10 novembre 2025 à Grandes-Piles, donc je suis la personne autorisée à recevoir le serment :



Benoît Caouette, Président d'élection

Municipalité de Grandes-Piles élection du 2 novembre 2025 au poste de Maire :

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller poste 5 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Grandes-Piles.

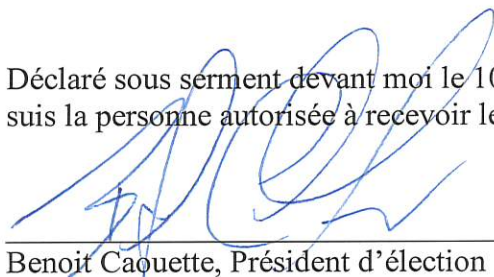
Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

M. Michel Clermont personne élue au poste de conseiller poste : 5.



Michel Clermont

Déclaré sous serment devant moi le 10 novembre 2025 à Grandes-Piles, donc je suis la personne autorisée à recevoir le serment :



Benoît Caouette, Président d'élection

Municipalité de Grandes-Piles élection du 2 novembre 2025 au poste de Maire :

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère poste 6 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Grandes-Piles.

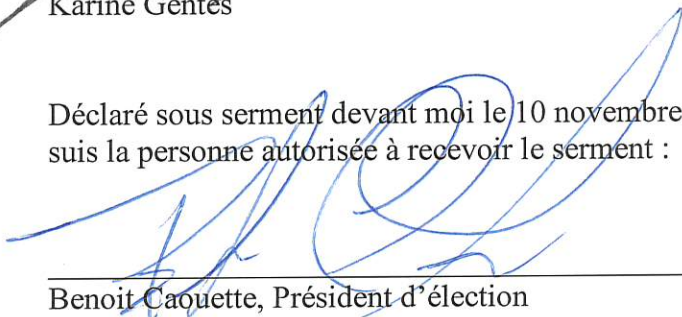
Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Mme Karine Gentes personne élue au poste de conseiller poste : 6.



Karine Gentes

Déclaré sous serment devant moi le 10 novembre 2025 à Grandes-Piles, donc je suis la personne autorisée à recevoir le serment :



Benoît Caouette, Président d'élection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES

Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à dix-huit heures (18 h10), le dixième jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq (10 novembre 2025), au Centre communautaire situé au 650, 4^e Avenue, Grandes-Piles.

La séance est tenue sous la présidence de la mairesse, Mme Caroline Clément.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Michel Clermont
M. Michael Dunn
Mme Martine Muller
M. Frédéric Harnois
M. Jean-Claude Coydon
Mme Karine Gentes

Tous les membres présents formant quorum.

Est également présent monsieur Benoît Caouette, directeur général par intérim.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 10 novembre 2025

1. **Administration municipale**
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Mot de la mairesse
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 10 novembre 2025
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025
2. **Trésorerie**
3. **Sécurité publique**
4. **Transport, Hygiène du milieu et Environnement**
 - 4,1 Résolution attestation de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2
5. **Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**
6. **Loisirs et culture, Tourisme, Santé et bien-être**

Autres sujets

- 7.1 Affaires nouvelles
- 7.2 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.3 Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-huit heures (18 h10), sous la présidence de madame Caroline Clément, mairesse. Monsieur Benoît Caouette agit comme directeur général par intérim.

En début de séance, madame la mairesse s'adresse à l'assemblée présente et souhaite la bienvenue à tous.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par M. Frédéric Harnois

2025-11-141

IL EST RÉSOLU

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été remis à tous les membres du conseil;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par Mme Martine Muller Monniez

2025-11-142

IL EST RÉSOLU

De dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

4.1 Résolution attestation de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles doit faire une résolution pour l'année 2023,2024 ainsi que pour l'année 2025 concernant l'aide financière annuelle pour les routes du réseau niveau 1 et 2;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas trouver cette résolution attestant la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été sur des routes de niveau 1 et 2;

CONSIDÉRANT que nous retrouvons des factures démontrant que des travaux sur les routes de niveau 1 et 2 dépasse le montant de l'aide financière;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par Mme Martine Muller Monniez

2025-11-143

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Grandes-Piles atteste la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur les routes de niveau 1 et 2 pour l'année 2023, 2024 ainsi que pour l'année 2025;

- **ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers

PÉRIODE DE QUESTION :

La période de questions a durée 45 minutes

- Mme Andréanne Carron :
 - Concernant le contrat de neige section E article 9 néglige ses obligations, des amendes de prévues, des avis au manquement
 - Il peut y avoir des retenus pour un manquement équipement également
 - Concernant le contrat de neige section G on parle de garder ne chaussée sécuritaire et être sur le pavage en tout temps
 - On parle d'un registre pour l'épandage d'abrasif et que dès 6h00 le matin de voir à ce que le transport écolier une qualité de déneigement
- M. Benoit Caouette, directeur général par intérim :
 - Nous sommes à regarder les heures que les autobus doivent monter sur le chemin de la Vallée afin d'écrire au contracteur de s'assurer de l'état du chemin afin de favoriser le transport scolaire
 - Il ne faut pas oublier qu'un autobus scolaire ça n'a pas une bonne traction et souvent avec des pneus 4 saisons.
 - Suite aux vérifications, nous allons écrire à notre contracteur.
- Mme Carole Moisan :
 - Demande si le conseil peut revoir les heures du début des réunions du conseil
 - Comment on peut voir notre nouvelle évaluation
- Mme Caroline Clément, Mairesse répond que le conseil va regarder la demande pour son calendrier des séances de 2026
- M. Benoit Caouette, directeur général par intérim :
 - Nous avons changé nos ordinateurs et nous avons eu un petit problème avec nos logiciels dès que nous allons avoir rétablie la situation nous allons faire un message pour vous informer comment aller voir vos nouvelles évaluations municipales
- Mme Lynda Cloutier :
 - Elle est la représentante pour le dépôt d'une pétition concernant la sécurité des intersections dans leur secteur avec la route 155.
 - Dans la pétition, il explique la problématique et mentionne que ce tronçon de route est devenu une zone de danger où la probabilité d'accidents ne cesse de croître
 - Il nous demande de faire des recommandations au autorités provinciales de prendre les mesures suivantes afin de garantir une route plus sécuritaire;
 - Tracer des lignes doubles tout au long de la route avant et entre les secteurs de la pointe sur le St-Maurice et du Domaine La Baie, afin de prévenir les dépassements dangereux.
 - Installer un feu clignotant jaune à des emplacements stratégiques pour alerter les automobilistes de ralentir leur vitesse à l'approche de ces zones;
 - Élaborer une voie de dépassement plus large et sécurisés pour permettre des manœuvres en toute sécurité.
- M. Benoit Caouette, directeur général par intérim :
 - Nous en prenons bonne note et les élus vont en discuter pour le suivi, cependant, nous avons déjà discuter avec le

ministère des transports et ils doivent nous rencontrer d'ici trois mois.

7.3 Résolution pour la levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ont tous été épuisés;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2025-11-144

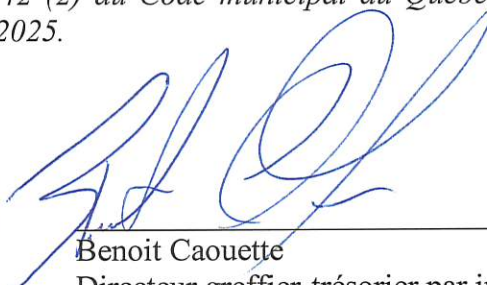
IL EST RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19h00

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

« Je soussignée, Caroline Clément, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec. » En foi de quoi, je signe ce 10 novembre 2025.


Caroline Clément
Mairesse


Benoit Caouette
Directeur greffier-trésorier par intérim